

139/20

CD/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance publique du 7 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept avril deux mille vingt-deux à 19 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
Présents : : Éric CLOAREC ; Florent Le Hervé ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Rémy LE MEUR ; Françoise NORMAND ; Annick LE GALL ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Paul UGUEN ; Sonia FLOCH

Absents : Edouard TROLES ; Marc LEFEVRE ; Cyrielle MOY

Procurations : Edouard TROLES donne pouvoir à Hervé TILLY ; Marc LEFEVRE donne pouvoir à Chantal COLLEOU ; Cyrielle MOY donne pouvoir à Christiane DUGAY

Secrétaire de séance : Florent Le Hervé

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> avril 2022

**Objet : Adoption des comptes de gestion 2021**

Monsieur Le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

M Le Maire présente M Auffret, le nouveau trésorier, successeur de M Chapalain parti en retraite.

M Auffret explique qu'à compter du 3 janvier 2023, les agents de la trésorerie de Lanmeur partiront sur la trésorerie de Morlaix.

Monsieur Auffret propose de réaliser la présentation des comptes de gestion et comptes administratifs des différents budgets de manière concomitantes, afin d'avoir une lecture constructive et de permettre à M Le Maire de ne sortir qu'une fois pour le vote des Comptes Administratifs.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,  
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 : commune, groupe scolaire, lotissement, logements sociaux ; visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.**

**Commune : 14 pour (Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Rémy LE MEUR ; Florent LE HERVE ; Françoise NORMAND ; Paul UGUEN ; Sonia FLOCH) et 1 contre (Mme Le Gall)**

**Groupe Scolaire : 14 pour (Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Rémy LE MEUR ; Florent LE HERVE ; Françoise NORMAND ; Paul UGUEN ; Sonia FLOCH) et 1 contre (Mme Le Gall)**

**Lotissement Hent Ar Stoup : unanimité des votants**

**Logements sociaux : unanimité des votants**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Eric Cloarec

